



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 avril 2021
Séance du 29 mars 2021

6 EC-EAU port - commission consultative d'examen des dossiers promoteurs pour 3 lots de la ZAC Ec'Eau Port

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	7
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	32
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 06/04/2021

- Rapport de présentation :

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

La Ville de Creil poursuit la mutation de son centre-ville avec la réalisation du quartier de l'Ec'Eau Port.

Au regard du planning prévisionnel des travaux pour la réalisation des équipements publics de la ZAC mis en œuvre pour son aménagement, la Ville est aujourd'hui en capacité de lancer la commercialisation de trois des six lots programmés à la construction sur ce nouveau quartier (plan ci-joint).

Pour ces trois premières opérations immobilières, représentant une surface de plancher globale d'environ 15 380 m² de SDP à dominante résidentielle, des qualités programmatique et architecturale sont exigées.

Afin d'atteindre cet objectif et de permettre à un plus grand nombre de promoteurs de candidater, un dossier de consultation promoteurs a été constitué.

Ce dossier, outre le règlement de consultation qui spécifie la composition de la candidature attendue par la Ville, comprend un cahier des charges de recommandations architecturales et environnementales, permettant de répondre à nos exigences et de garantir la cohérence urbaine des projets de constructions sur l'ensemble du quartier. Les candidats devront s'y référer.



La remise des candidatures et des offres est fixée au 12 juillet 2021. Elles seront analysées par un comité technique afin d'élaborer un rapport d'analyse. Ce rapport d'analyse sera présenté à la commission consultative créée à cet effet : la commission consultative d'examen des dossiers promoteurs.

La commission consultative d'examen, dont monsieur le Maire (ou son représentant) est membre de droit, sera composée de 5 membres de l'assemblée délibérante désignés en son sein, et de deux personnalités qualifiées dont l'Architecte coordonnateur de la ZAC Ec'Eau Port.

Cette commission consultative d'examen l'analysera les dossiers promoteurs et émettra un avis sur les candidatures et les offres. Le choix final appartiendra au Maire. La décision finale sera présentée en conseil municipal qui autorisera monsieur le Maire à signer tous les actes afférents, aux conditions in fine négociées par les parties pour réaliser le projet lauréat.

Ainsi il vous est proposé de :

- d'approuver la création de la commission consultative d'examen des dossiers de promoteurs pour les 3 premiers lots de la ZAC,
- d'approuver la composition de ladite commission comme suit : monsieur Jean-Claude VILLEMANN, président, madame Sophie LEHNER, monsieur Jean-Claude CABARET, monsieur Thierry BROCHOT, madame Döndü ALKAYA et madame Sylvie DUCHATELLE et 2 personnalités qualifiées.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 29 mars 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la création d'une commission consultative, chargée d'étudier les dossiers des promoteurs candidats à la construction des 3 lots de construction de la ZAC Ec'Eau Port et le rapport d'analyse.

Article 2 : d'approuver la composition de ladite commission comme suit : le Maire, président de droit de la commission ou son représentant, et de cinq élus membres du conseil municipal et de deux personnalités qualifiées.

Article 3 : de désigner :

- Jean-Claude VILLEMAIN président de droit ou son représentant,
- Sophie LEHNER,
- Jean-Claude CABARET,
- Thierry BROCHOT,
- Döndü ALKAYA,
- Sylvie DUCHATELLE,
- 2 personnes qualifiées,

membres de la commission d'examen des dossiers promoteurs déposés, dans le cadre de la consultation lancée pour la réalisation des 3 lots de la construction du quartier Ec'Eau Port.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **13 AVR. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23.04.21

et publication ou notification le 23.04.21

affiché le 13.04.21

CREIL, le 23.04.2021

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "Vie de la Cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 13/04/2021



ID : 060-216001743-20210412-DLRG210423007-DE